

# LES BASES DU DROIT BANCAIRE



## CONTEXTE

Le droit bancaire a connu des transformations profondes ces dernières années. La formation vise à fournir un panorama général de l'ensemble du droit bancaire, dans sa double dimension de droit s'adressant aux acteurs du secteur et de droit visant à régir les opérations proposées par les établissements de crédit.

## OBJECTIFS

- Maîtriser les bases de l'organisation bancaire actuelle
- Comprendre les principales questions juridiques soulevées par les opérations bancaires

## PUBLIC

- Responsables juridiques
- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats

## PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Auto-évaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

## PROGRAMME

### INTRODUCTION : LES ÉVOLUTIONS CONTEMPORAINES DU DROIT BANCAIRE

- Le renouvellement de la régulation du secteur bancaire
- Les évolutions des principes fondamentaux du droit bancaire
- La prise en compte de l'innovation

### 1. LES PÉRIMÈTRES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE : LES ÉVOLUTIONS DU MONOPOLE BANCAIRE

- 1.1 Les opérations relevant du monopole bancaire
- 1.2 Les exceptions traditionnelles au monopole bancaire
- 1.3 Les sanctions de la violation du monopole bancaire
- 1.4 Les évolutions du monopole bancaire

### 2. TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR BANCAIRE

- 2.1 Évolution : diversification des établissements régulés/diversification de la régulation
- 2.2 Les établissements de crédit
- 2.3 Les autres établissements du secteur bancaire régulés
- 2.4 Les conglomérats financiers

### 3. FONDAMENTAUX DE LA SUPERVISION BANCAIRE

- 3.1 Passage d'une supervision nationale à une supervision partagée entre autorités nationales et européennes
- 3.2 Le contrôle de l'accès à la profession bancaire
- 3.3 La surveillance des activités bancaires
- 3.4 La résolution bancaire

### 4. GRANDS PRINCIPES DU CRÉDIT

- 4.1 Présentation générale des opérations de crédit
- 4.2 Les grandes caractéristiques des opérations de crédit

### 5. LES COMPTES BANCAIRES

- 5.1 Présentation des différents types de comptes
- 5.2 Conditions d'ouverture des comptes
- 5.3 Les grands principes relatifs au fonctionnement du compte

### 6. MONNAIE ET PAIEMENT

- 6.1 La monnaie
- 6.2 Présentation des évolutions réglementaire : DSP 1 et 2
- 6.3 Les instruments de paiement

## MERCREDI 4 OCTOBRE

Formation d'une journée  
DURÉE : 7h 9h00 - 17h00

### MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 100 € HT (1 320 € TTC)

INSCRIPTION sur [rb-formation.fr](http://rb-formation.fr)

### CONTACT

Caroline BRETON  
[formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)  
Tél. : 01 48 00 54 04

## FORMATRICE

### Juliette Morel-Maroger,

professeur à l'Université à l'Université de Paris Dauphine-PSL. Elle a notamment co-écrit un ouvrage consacré au droit bancaire publié chez RB Édition, co-dirigée une recherche collective ayant donné lieu à la publication d'un ouvrage aux éditions Bruylant intitulé « Droit et crise – Régulation et règlement des conflits en matière bancaire et financière ». Elle participe aussi à des conférences, colloques ou encore rédige des chroniques d'actualité dans les revues juridiques, l'une à la revue *Banque & Droit*, l'autre à la *Gazette du Palais*.





## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur [www.rb-formation.fr](http://www.rb-formation.fr)

Remplissez le formulaire d'inscription en ligne.

Imprimez la page à l'aide de votre navigateur, puis cliquez sur « envoyer ».

Envoyez-nous par email ou courrier le bulletin d'inscription signé.

Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons une facture-convention (n° de déclaration d'activité 11-7511101-75).

Une attestation de présence sera délivrée à l'issue de la formation au salarié présent.

## CONDITIONS D'ANNULATION

Stagiaire :

En cas de dédit par le stagiaire à moins de 7 jours avant le début de l'action mentionnée à l'article 1 ou abandon au cours de la formation, l'organisme retiendra le coût total des sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L920-9 du code du travail.

Organisme :

REVUE BANQUE se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à deux semaines avant de le début de celle-ci, si le seuil minimum d'inscrits (5 personnes) n'est pas atteint.

## ACCESSIBILITÉ

Merci de nous contacter si vous avez besoin d'aménagements particuliers :

Caroline Breton, par tél. : 01.48.00.54.04 ou par mail [formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Possibilité d'adaptation sur demande du support, du rythme de la formation.

Aménagement possible de la salle.

## CONTACT

Pour toute information :

RB FORMATION

18 rue La Fayette 75009 Paris

[formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)

Tél. : 01 48 00 54 04

## FORMATIONS SUR MESURE

Toutes nos formations peuvent être proposées en intra. Devis sur demande.